
**Experts Comptables &
Commissaires aux Comptes
Associés**

Daniel BORJA

Catherine PIGEON

Kelly CHABRE

Bertrand MIE

ASSOCIATION GAP BAYARD

CHAUVET

05000 GAP

SIRET 335 088 910 00013 - APE 5520Z

Etats financiers au 31 décembre 2021

Guillaume SYLVAIN

Kelly CHABRE

Siège social Lyon | 69007 | 304b rue Garibaldi
Bureau La-Fare- en-Champsaur | 05500 | 15 route de Gap
Bureau Gap | 05000 | 73 avenue Jean Jaurès
Bureau Saint-Jean-Saint-Nicolas | 05260 | Quartier le Diamant | Pont du Fossé



Lyon 04 37 48 48 70
Hautes-Alpes 04 92 49 05 88
aragor.fr

SOMMAIRE

ASSOCIATION GAP BAYARD

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

Attestation	Page	3
COMPTES ANNUELS		4
Bilan Actif	Page	5
Bilan Passif	Page	6
Soldes Intermédiaires de Gestion	Page	7
Compte de résultat	Page	8
DETAIL DES COMPTES		10
Bilan Actif détaillé	Page	11
Bilan Passif détaillé	Page	13
Soldes Intermédiaires de Gestion détaillés	Page	14
ANNEXE COMPTABLE		17
Annexe des comptes annuels	Page	18
Réel Normal	Page	27

ATTESTATION

ASSOCIATION GAP BAYARD

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels qui a été réalisée pour le compte de :

ASSOCIATION GAP BAYARD

Pour l'exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

et conformément aux termes de notre lettre de mission en date du 16/03/2015, nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble.

Ces comptes annuels sont joints à la présente attestation, ils sont paginés conformément au sommaire figurant en tête du présent document, ils se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan	988 874 €
Chiffre d'affaires	1 263 922 €
Résultat net comptable	148 588 €

Fait à LA FARE EN CHAMPSAUR,
Le 16/05/2022.

Kelly CHABRE,
Expert-comptable.

COMPTES ANNUELS

ARAGOR - HAUTES ALPES

Téléphone : 04 92 49 05 88 - Télécopie :

BILAN ACTIF

ASSOCIATION GAP BAYARD

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

ACTIF	Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021			01/01/2020 au 31/12/2020
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	13 099	1	13 099	12 224
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	57 090	56 819	272	601
Installations techn., matériel et outil. ind.	302 342	268 479	33 863	19 175
Autres	912 926	703 210	209 716	253 535
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou d. dest. à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres	150		150	150
TOTAL (I)	1 285 608	1 028 508	257 100	285 685
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	43 406		43 406	51 909
Créances				
Créances clients, usagers et comptes ratt.	23 550		23 550	26 751
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	69 011		69 011	123 466
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	571 024		571 024	266 038
Charges constatées d'avance	24 783		24 783	26 069
TOTAL (II)	731 774		731 774	494 233
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	2 017 382	1 028 508	988 874	779 918

BILAN PASSIF

ASSOCIATION GAP BAYARD

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

PASSIF	Du 01/01/2021 au 31/12/2021	Du 01/01/2020 au 31/12/2020
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	63 962	63 962
Autres		
Report à nouveau	-24 064	11 539
Excédent ou déficit de l'exercice	148 588	-35 603
<i>Situation nette (sous total)</i>	<i>188 486</i>	<i>39 898</i>
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	50 746	57 138
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	239 233	97 036
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL (II)		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	85 449	64 634
TOTAL (III)	85 449	64 634
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	225 751	268 894
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	109 356	68 926
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	315 522	280 427
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	13 564	
Instrument de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (IV)	664 192	618 248
Ecarts de conversion passif	(V)	
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	988 874	779 918

SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

ASSOCIATION GAP BAYARD

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

	Du 01/01/21 Au 31/12/21	en %	Du 01/01/20 Au 31/12/20	en %	Variation N / N-1	
					en valeur	en %
TOTAL DES RESSOURCES	1 263 922	100.00	1 169 932	100.00	93 989	8
Ventes de biens	69 831	100	55 567	100	14 263	26
- Coût d'achat des biens vendus	291 669	418	239 210	430	52 460	22
MARGE COMMERCIALE	-221 839	-318	-183 643	-330	-38 196	-21
Taux de marge commerciale Production vendue	1 194 091	100	1 114 365	100	79 726	7
PRODUCTION DE L'EXERCICE	1 194 091	100	1 114 365	100	79 726	7
+ Cotisations						
+ Concours publics et subv. d'ex.	432 136	34	91 942	8	340 194	370
+ Vers. des fdt. ou cons. de dot. consompt.						
+ Ress. liées à la génér. du public						
- Autres achats et ch. externes	269 174	21	233 706	20	35 469	15
- Aides financières						
VALEUR AJOUTÉE	1 135 215	90	788 959	67	346 255	44
- Impôts, taxes et versements assimilés	17 578	1	16 171	1	1 408	9
- Charges de personnel	887 997	70	723 732	62	164 265	23
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITAT.	229 639	18	49 056	4	180 583	368
+ Autres produits	11 586	1	13 451	1	-1 864	-14
- Autres charges	5 440		45 049	4	-39 609	-88
+ Produits exceptionnels						
- Charges exceptionnelles	78				78	
EXCÉDENT BRUT CORRIGÉ	235 708	19	17 458	1	218 250	
+ Produits financiers	582		329		253	77
- Charges financières	2 434		1 315		1 119	85
+ Résultat sur cessions d'actifs VMP						
COÛT DE FINANCEMENT	-1 852		-987		-866	-88
- Impôts sur les bénéfices	-900		-936		36	4
- Participation des salariés aux rés.						
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	234 756	19	17 408	1	217 348	
+ Résultat sur cessions d'actifs			8 617	1	-8 617	-100
- Dot. aux amts, aux dépréc. et prov.	92 559	7	69 683	6	22 876	33
+ Rep. sur prov, dépréc. et trans. ch.			1 279		-1 279	-100
- Reports en fonds dédiés						
+ Utilisations des fonds dédiés						
+ Subventions d'équipem. virées au rés.	6 391	1	6 777	1	-385	-6
RÉSULTAT NET	148 588	12	-35 603	-3	184 191	517

COMPTE DE RÉSULTAT

ASSOCIATION GAP BAYARD

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

	Du 01/01/21 au 31/12/21	Du 01/01/20 au 31/12/20	Variation N / N-1	
			en valeur	en %
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens	69 831	55 567	14 263	26
<i>Dont ventes de dons en nature</i>				
Ventes de prestations de service	1 194 091	1 114 365	79 726	7
<i>Dont parrainages</i>				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	432 136	91 942	340 194	370
Versements des fondateurs ou cons. dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortis, dépr., prov. et transf. charges	10 979	9 852	1 127	11
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	608	3 599	-2 991	-83
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	1 707 644	1 275 325	432 319	34
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises et autres achats	283 166	231 236	51 930	22
Variation de stock	8 503	7 974	529	7
Autres achats et charges externes	269 174	233 706	35 469	15
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	17 578	16 171	1 408	9
Salaires et traitements	738 020	603 698	134 322	22
Charges sociales	149 977	120 034	29 943	25
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	71 744	69 683	2 061	3
Dotations aux provisions				
Report en fonds dédiés				
Autres charges	5 440	45 049	-39 609	-88
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	1 543 603	1 327 550	216 053	16
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	164 042	-52 225	216 267	414
PRODUITS FINANCIERS				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	582	329	253	77
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de VMP				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	582	329	253	77
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotations aux amortissements, aux dépréc. et aux prov.				
Intérêts et charges assimilées	2 434	1 315	1 119	85
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de VMP				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)	2 434	1 315	1 119	85
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	-1 852	-987	-866	-88
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	162 190	-53 211	215 401	405

COMPTE DE RÉSULTAT

ASSOCIATION GAP BAYARD

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

	Du 01/01/21 au 31/12/21	Du 01/01/20 au 31/12/20	Variation N / N-1	
			en valeur	en %
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital	6 391	16 110	-9 719	-60
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		1 279	-1 279	-100
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	6 391	17 389	-10 998	-63
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Sur opérations de gestion	78		78	
Sur opérations en capital		716	-716	-100
Dotations aux amortissements, aux dépréc. et aux prov.	20 815		20 815	
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	20 893	716	20 176	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-14 501	16 673	-31 174	-187
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)	-900	-936	36	4
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	1 714 618	1 293 043	421 575	33
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	1 566 029	1 328 645	237 384	18
EXCÉDENT OU DÉFICIT	148 588	-35 603	184 191	517

DETAIL DES COMPTES

ARAGOR - HAUTES ALPES

Téléphone : 04 92 49 05 88 - Télécopie :

BILAN ACTIF DÉTAILLÉ

ASSOCIATION GAP BAYARD

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

ACTIF	Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021			01/01/2020 au 31/12/2020
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits similaires	13 099.49	0.80	13 098.69	12 224.49
20500000 conces.brev.lic.marq	13 099.49		13 099.49	12 224.49
28050000 amort.conce.brev.lic		0.80	-0.80	
Immobilisations corporelles				
Constructions	57 090.43	56 818.69	271.74	601.14
21400100 const / sol autrui golf	3 281.98		3 281.98	3 281.98
21400200 const / sol autrui pistes	1 325.96		1 325.96	1 325.96
21400900 const / sol autrui general	52 482.49		52 482.49	52 482.49
28140100 amort constr / sol autrui go		3 281.98	-3 281.98	-3 281.98
28140200 amort constr / sol autrui pi		1 325.96	-1 325.96	-1 325.96
28140900 amort constr / sol autrui gen		52 210.75	-52 210.75	-51 881.35
Installations techn., matériel et outil. ind.	302 342.25	268 478.82	33 863.43	19 174.64
21540000 materielgeneral	76 163.60		76 163.60	72 996.63
21540100 materiel de cuisine	58 200.91		58 200.91	53 932.42
21541000 materiel de ski de location	136 141.71		136 141.71	121 590.05
21541300 materiel location fat bike	25 183.00		25 183.00	25 183.00
21543000 materiel de location golf	6 653.03		6 653.03	2 693.03
28154000 amort mat industriel		69 811.45	-69 811.45	-66 921.35
28154010 amort. materiel de cuisine		53 611.78	-53 611.78	-52 066.17
28154100 amort. du materiel de ski		122 299.52	-122 299.52	-121 590.05
28154300 amort. materiel location golf		22 756.07	-22 756.07	-16 642.92
Autres	912 925.92	703 209.90	209 716.02	253 534.51
21810100 agencements golf	70 711.61		70 711.61	70 711.61
21810200 agencements pistes	191 018.50		191 018.50	191 018.50
21810900 agencements generaux	83 772.64		83 772.64	83 772.64
21820100 materiel de transport golf	390 338.94		390 338.94	401 938.94
21820900 mat de transport general	61 393.78		61 393.78	66 881.94
21830100 materiel bureau golf	3 918.98		3 918.98	3 918.98
21830900 mat de bureau general	16 485.20		16 485.20	16 485.20
21840100 mobilier golf	26 024.74		26 024.74	12 815.74
21840200 mobilier pistes	4 316.00		4 316.00	4 316.00
21840900 mobilier general	64 945.53		64 945.53	64 945.53
28181100 amort agts golf		66 721.42	-66 721.42	-64 792.41
28181200 amort agts pistes		67 822.27	-67 822.27	-44 802.48
28181900 amort agts general		64 798.12	-64 798.12	-59 254.95
28182100 amort mat transport golf		358 068.52	-358 068.52	-356 517.29
28182900 amort mat transport gal		46 630.38	-46 630.38	-42 198.54
28183100 amort mat bureau golf		3 918.98	-3 918.98	-3 918.98
28183900 amort mat bureau general		13 890.42	-13 890.42	-11 879.25
28184100 amort mobilier golf		13 286.20	-13 286.20	-12 815.74
28184200 amort mobilier pistes		4 316.00	-4 316.00	-4 316.00
28184900 amort mobilier general		63 757.59	-63 757.59	-62 774.93
Immobilisations financières				
Autres	150.00		150.00	150.00
27500000 depot cautionnements verses	150.00		150.00	150.00
TOTAL (I)	1 285 608.09	1 028 508.21	257 099.88	285 684.78
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	43 406.00		43 406.00	51 909.00
35521000 stock alimentation	3 854.00		3 854.00	5 476.00
35521200 stock bar	3 750.00		3 750.00	4 836.00
35522000 stock combustible	950.00		950.00	500.00
35522100 stock copeaux bois	8 100.00		8 100.00	7 200.00
35522200 stock produit entretien	1 620.00		1 620.00	1 300.00
37000000 stocks cartes prima	2 750.00		2 750.00	2 300.00
37100000 stock proshop	22 382.00		22 382.00	30 297.00
Créances				
Créances clients, usagers et comptes ratt.	23 550.16		23 550.16	26 751.01
Avances et acomptes versés sur commandes				

BILAN ACTIF DÉTAILLÉ

ASSOCIATION GAP BAYARD

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

ACTIF	Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021			01/01/2020 au 31/12/2020
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
	9 785.02		9 785.02	3 076.74
Personnel et comptes rattachés	914.87		914.87	96.56
Autres	58 311.14		58 311.14	120 292.77
40960000 consignes	3 122.48		3 122.48	2 900.23
40980000 frs - avoirs a recevoir	9 066.00		9 066.00	9 412.01
43100900 urssaf	866.43		866.43	
44170000 etat subv à recev. d'exploitat				36 731.52
44400000 etat impôts sur les bénéfices	3 036.00		3 036.00	2 136.00
44566000 tva deductible abs	37 247.09		37 247.09	21 575.52
44567000 crédit de tva à reporter	3 563.00		3 563.00	30.00
44586000 tva s/fact non parvenues				1 752.46
44712000 fpc	929.83		929.83	
44870000 etat produits a recevoir				34 006.00
47000100 cpte d'attente golf	480.31		480.31	241.31
47000200 compte d'attente pistes				11 507.72
Disponibilités	571 024.28		571 024.28	266 037.63
51201000 caisse epargne	302 680.23		302 680.23	116 316.96
51202000 caisse epargne livret	76 512.13		76 512.13	76 131.47
51204000 societe generale	81 429.88		81 429.88	31 223.43
51204200 societe generale epargne	100 135.77		100 135.77	30 135.77
53000000 caisse	10 266.27		10 266.27	12 230.00
Charges constatées d'avance	24 782.58		24 782.58	26 069.17
48600000 charges constatées d'avance	24 782.58		24 782.58	26 069.17
TOTAL (II)	731 774.05		731 774.05	494 232.88
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	2 017 382.14	1 028 508.21	988 873.93	779 917.66

BILAN PASSIF DÉTAILLÉ

ASSOCIATION GAP BAYARD

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

PASSIF	Du 01/01/2021 au 31/12/2021	Du 01/01/2020 au 31/12/2020
FONDS PROPRES		
Réserves		
Réserves pour projet de l'entité	63 962.09	63 962.09
10683000 réserves de trésorerie	<i>63 962.09</i>	<i>63 962.09</i>
Report à nouveau	-24 064.17	11 538.53
11000000 report à nouveau (s. crédit)		<i>11 538.53</i>
11900000 report à nouveau (solde déb.)	<i>-24 064.17</i>	
Excédent ou déficit de l'exercice	148 588.44	-35 602.70
	<i>Situation nette (sous total)</i>	<i>188 486.36</i>
Subventions d'investissement	50 746.29	57 137.73
13100000 subvent. invest. (renouv.)	<i>63 914.40</i>	<i>63 914.40</i>
13900000 subvent. invest. (cr)	<i>-13 168.11</i>	<i>-6 776.67</i>
TOTAL (I)	239 232.65	97 035.65
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
TOTAL (II)		
PROVISIONS		
Provisions pour charges	85 449.00	64 634.00
15310000 prov. pr indem. de dep. retra.	<i>85 449.00</i>	<i>64 634.00</i>
TOTAL (III)	85 449.00	64 634.00
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	225 750.79	268 894.19
16404200 emprunt tondeuse green	<i>11 863.83</i>	<i>22 026.14</i>
16404500 pret dameuse	<i>125 069.99</i>	<i>146 556.74</i>
16404600 pret garantie fond etat	<i>88 741.75</i>	<i>100 000.00</i>
16880000 intérêts courus	<i>152.74</i>	<i>311.31</i>
51810000 interets a recevoir	<i>-77.52</i>	
Dettes fournisseurs	94 288.54	48 999.60
Dettes fournisseurs factures non parvenues	15 067.08	19 926.74
Personnel et comptes rattachés	205 162.38	137 671.42
Dettes fiscales et sociales	110 359.29	142 756.06
43100900 urssaf		<i>45 686.56</i>
43701900 caisse prevoyance mutex	<i>3 380.85</i>	<i>2 437.50</i>
43710000 indemnités journalières	<i>150.11</i>	<i>150.11</i>
43730000 caisse ag2r retraite	<i>4 498.74</i>	<i>3 184.07</i>
43732000 caisse adrea mutuelle	<i>43 086.83</i>	<i>33 004.34</i>
43862000 chges sociales/cp	<i>16 165.01</i>	<i>16 980.41</i>
43863000 prov ch soc sur heures dues	<i>3 197.72</i>	<i>767.54</i>
43864000 prov ch soc sur epargne temps	<i>29 318.98</i>	<i>24 489.03</i>
44210000 pas	<i>974.43</i>	<i>828.45</i>
44550000 tva à décaisser		<i>690.00</i>
44562000 tva immobilisations	<i>1 505.73</i>	<i>4 184.57</i>
44572000 tva ventes 20,00 %	<i>5 042.51</i>	<i>4 502.54</i>
44572100 tva ventes 10,00 %	<i>1 150.80</i>	<i>50.95</i>
44586000 tva s/fact non parvenues	<i>693.58</i>	
44711000 taxe apprentissage	<i>872.00</i>	<i>1 664.45</i>
44712000 fpc		<i>3 878.54</i>
44860000 autres charges à payer	<i>322.00</i>	<i>257.00</i>
Autres dettes	13 564.20	
46860000 charges à payer	<i>15.01</i>	
47000200 compte d'attente pistes	<i>13 549.19</i>	
TOTAL (IV)	664 192.28	618 248.01
Ecarts de conversion passif	(V)	
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	988 873.93	779 917.66

SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION DÉTAILLÉS

ASSOCIATION GAP BAYARD

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

	Du 01/01/21	en %	Du 01/01/20	en %	Variation N / N-1	
	Au 31/12/21		Au 31/12/20		en valeur	en %
TOTAL DES RESSOURCES	1 263 921.77	100.00	1 169 932.30	100.00	93 989.47	8.03
Ventes de biens	69 830.63	100.00	55 567.19	100.00	14 263.44	25.67
70700000 boutique golf	69 830.63	100.00	55 567.19	100.00	14 263.44	25.67
- Coût d'achat des biens vendus	291 669.33	417.68	239 209.76	430.49	52 459.57	21.93
60200100 support pass	5 400.00	7.73			5 400.00	
60200300 cartes le club	9 481.00	13.58	8 987.00	16.17	494.00	5.50
60200400 support cartes partice visit			441.52	0.79	-441.52	-100.00
60210000 achats mat. consommable	143 953.55	206.15	124 355.12	223.79	19 598.43	15.76
60210100 acaht consommable liquide	19 637.44	28.12	16 248.18	29.24	3 389.26	20.86
60210900 cave	9 445.68	13.53	7 600.85	13.68	1 844.83	24.27
60221000 achats de combustibles gal	11 304.78	16.19	7 719.69	13.89	3 585.09	46.44
60222000 produits entretien gal	5 599.26	8.02	10 163.76	18.29	-4 564.50	-44.91
60222100 produits entretien golf	32 022.07	45.86	14 182.38	25.52	17 839.69	125.79
60321000 variat° stock ac mat conso	1 622.00	2.32	-273.25	-0.49	1 895.25	693.60
60321020 variat stock bar	1 086.00	1.56	35.00	0.06	1 051.00	
60322000 variat° stock combustible	-450.00	-0.64	3 790.00	6.82	-4 240.00	-111.87
60322100 variation stock copeaux bois	-900.00	-1.29	720.00	1.30	-1 620.00	-225.00
60323800 variation stock pdts terrain			7 332.00	13.19	-7 332.00	-100.00
60323900 var stock prod ent general	-320.00	-0.46	208.00	0.37	-528.00	-253.85
60371000 variation de stock proshop	7 465.00	10.69	-3 838.00	-6.91	11 303.00	294.50
60700500 achat boutique	53 877.55	77.15	51 158.33	92.07	2 719.22	5.32
60970000 rrr sur achat marchandises	-7 555.00	-10.82	-9 620.82	-17.31	2 065.82	21.47
MARGE COMMERCIALE	-221 838.70	-317.6	-183 642.57	-330.4	-38 196.13	-20.80
Taux de marge commerciale						
Production vendue	1 194 091.14	100.00	1 114 365.11	100.00	79 726.03	7.15
70600000 prestations de services	300.00	0.03			300.00	
70601100 hebergement a tx reduit	177 212.91	14.84	225 124.68	20.20	-47 911.77	-21.28
70602100 restaurant a tx reduit	156 117.09	13.07	153 754.68	13.80	2 362.41	1.54
70602200 plats a emporter	25 054.51	2.10	13 571.64	1.22	11 482.87	84.61
70602300 bar avec alcool	43 518.86	3.64	41 691.10	3.74	1 827.76	4.38
70602400 bar sans alcool	30 788.06	2.58	31 484.64	2.83	-696.58	-2.21
70605000 practice	14 846.67	1.24	11 536.32	1.04	3 310.35	28.70
70605010 green fee	239 511.92	20.06	236 093.54	21.19	3 418.38	1.45
70605020 abonnements golf	232 486.91	19.47	203 300.54	18.24	29 186.37	14.36
70605110 adhesion le club golf	7 866.24	0.66	6 303.09	0.57	1 563.15	24.80
70605200 location golf	62 576.92	5.24	57 194.16	5.13	5 382.76	9.41
70605210 abonnt club partenaire			16 725.83	1.50	-16 725.83	-100.00
70605300 materiel ski de fond	95 909.21	8.03	29 661.34	2.66	66 247.87	223.35
70605310 abonnement casier etc	5 813.45	0.49	5 673.46	0.51	139.99	2.47
70605320 abo voiturettes	11 717.45	0.98	11 016.61	0.99	700.84	6.36
70605400 competition golf	44 620.34	3.74	33 448.99	3.00	11 171.35	33.40
70605600 enseignement	11 116.66	0.93	7 616.66	0.68	3 500.00	45.95
70605610 forfait accueil golf			2 772.92	0.25	-2 772.92	-100.00
70605800 seminaire	246.94	0.02	903.34	0.08	-656.40	-72.66
70606300 cours ski de fond	23 312.50	1.95	14 727.49	1.32	8 585.01	58.29
70840900 av nature general	11 074.50	0.93	11 764.08	1.06	-689.58	-5.86
PRODUCTION DE L'EXERCICE	1 194 091.14	100.00	1 114 365.11	100.00	79 726.03	7.15
+ Concours publics et subv. d'ex.	432 136.24	34.19	91 942.00	7.86	340 194.24	370.01
74000100 subvention golf	2 525.00	0.20			2 525.00	
74000200 subvent° d'exploit pistes	170 030.64	13.45	56 436.00	4.82	113 594.64	201.28
74000500 fond solidarite aide covid	64 232.00	5.08			64 232.00	
74000900 aides a l'emploi	22 666.60	1.79			22 666.60	
74191000 fond de solidarite entreprises	82 520.00	6.53	35 506.00	3.03	47 014.00	132.41
74193000 aide au paiement urssaf	90 162.00	7.13			90 162.00	
- Autres achats et ch. externes	269 174.18	21.30	233 705.51	19.98	35 468.67	15.18
60400100 achats prest serv golf	503.00	0.04			503.00	
60400200 ach et prest serv pistes	3 528.00	0.28	1 236.00	0.11	2 292.00	185.44
60400900 achats prest serv general	4 100.00	0.32	866.67	0.07	3 233.33	373.08
60610900 electricite generale	21 846.63	1.73	19 039.24	1.63	2 807.39	14.75
60640900 frais bureau general	4 255.37	0.34	2 351.49	0.20	1 903.88	80.96
60680900 carburant general	4 281.87	0.34	3 718.42	0.32	563.45	15.15

SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION DÉTAILLÉS

ASSOCIATION GAP BAYARD

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

	Du 01/01/21 Au 31/12/21	en %	Du 01/01/20 Au 31/12/20	en %	Variation N / N-1	
					en valeur	en %
61100000 sous-traitance générale	1 594.58	0.13	3 597.19	0.31	-2 002.61	-55.67
61220000 crédit-bail mobilier	3 900.96	0.31	3 476.94	0.30	424.02	12.20
61320900 loyers murs centre	50 569.16	4.00	50 798.32	4.34	-229.16	-0.45
61350100 location voitures	13 056.00	1.03	13 056.00	1.12		
61350900 location mat general	4 760.00	0.38	4 040.70	0.35	719.30	17.80
61351900 location copieur locam	1 548.00	0.12	1 548.00	0.13		
61352900 location tpe	872.00	0.07	632.00	0.05	240.00	37.97
61352910 location vehicule toyota	3 439.44	0.27	3 439.44	0.29		
61353900 location telephone	2 158.80	0.17	2 158.80	0.18		
61500100 entretien & reparat° golf	11 664.74	0.92	7 373.10	0.63	4 291.64	58.21
61500200 entretien & reparat° pistes	2 462.71	0.19	1 383.00	0.12	1 079.71	78.07
61500900 entretien & reparat° gal	37 460.51	2.96	22 634.70	1.93	14 825.81	65.50
61560000 maintenance web senso	1 900.00	0.15	1 900.00	0.16		
61561000 maintenance logiciel prima	6 866.53	0.54	6 278.22	0.54	588.31	9.37
61562000 maintenance viewsurf	374.00	0.03	374.00	0.03		
61563000 maintenance four	321.68	0.03	286.71	0.02	34.97	12.20
61564000 maintenance dag caisse	890.00	0.07			890.00	
61600100 assurances golf	11 626.86	0.92	14 840.13	1.27	-3 213.27	-21.65
61600900 assurances general	13 431.52	1.06	12 519.91	1.07	911.61	7.28
61640000 ass sur contrat de loc	198.60	0.02	198.60	0.02		
61800900 doc et frais coll gal	1 284.53	0.10	980.45	0.08	304.08	31.01
61820000 formations	409.00	0.03			409.00	
62100000 personnel extérieur à l'asso	1 968.15	0.16	955.57	0.08	1 012.58	105.97
62210000 commission sur vtes internet	1 319.24	0.10			1 319.24	
62260900 honoraires general	11 131.50	0.88	10 770.30	0.92	361.20	3.35
62300900 pub et rel pub general	3 774.62	0.30	1 534.00	0.13	2 240.62	146.06
62350000 primes et cadeaux pro am	14 730.85	1.17	12 500.00	1.07	2 230.85	17.85
62351000 cadeaux abonnées			2 970.00	0.25	-2 970.00	-100.00
62380000 divers (pourboires, dons...)	1 500.00	0.12	1 560.00	0.13	-60.00	-3.85
62381000 abondement cartes abonnés	5 526.00	0.44	6 549.00	0.56	-1 023.00	-15.62
62400000 frais de transport	2 468.38	0.20	2 071.91	0.18	396.47	19.14
62500900 dep mission recept° gal	3 793.45	0.30	3 474.47	0.30	318.98	9.18
62601900 telephone general	4 263.51	0.34	4 316.42	0.37	-52.91	-1.23
62602900 timbres general	183.93	0.01	204.26	0.02	-20.33	-9.95
62700900 frais bancaires general	3 745.67	0.30	3 704.88	0.32	40.79	1.10
62720000 commission sur emprunt	218.64	0.02			218.64	
62800100 divers cot golf	3 562.00	0.28	3 777.00	0.32	-215.00	-5.69
62800200 divers cot pistes	1 173.75	0.09			1 173.75	
62800900 divers cot general	510.00	0.04	589.67	0.05	-79.67	-13.51
VALEUR AJOUTÉE	1 135 214.50	89.82	788 959.03	67.44	346 255.47	43.89
- Impôts, taxes et versements assimilés	17 578.44	1.39	16 170.60	1.38	1 407.84	8.71
63120000 taxe apprentissage	4 235.50	0.34	3 945.45	0.34	290.05	7.35
63330900 formation continue gal	9 378.74	0.74	8 216.32	0.70	1 162.42	14.15
63511000 cotis. s/ valeur ajoutée	1 230.00	0.10	257.00	0.02	973.00	378.60
63512000 cotis. foncière des entrep.	2 007.00	0.16	757.00	0.06	1 250.00	165.13
63580000 redevance audio-visuelle			483.43	0.04	-483.43	-100.00
63581000 taxe de séjour	727.20	0.06	2 511.40	0.21	-1 784.20	-71.04
- Charges de personnel	887 996.92	70.26	723 732.14	61.86	164 264.78	22.70
64110000 salaires, appoint.	585 720.60	46.34	545 619.06	46.64	40 101.54	7.35
64119000 indemnités activité partielle	2 342.73	0.19	12 925.26	1.10	-10 582.53	-81.87
64120900 prov congés payés	-288.85	-0.02	12 451.06	1.06	-12 739.91	-102.32
64121900 provision heures dues	7 462.37	0.59	-8 321.82	-0.71	15 784.19	189.67
64122900 prov cpte epargne temps	8 470.81	0.67	5 755.88	0.49	2 714.93	47.17
64130000 primes et gratifications	48 310.14	3.82	10 450.61	0.89	37 859.53	362.27
64131000 primes exceptionnelles	51 161.75	4.05			51 161.75	
64140900 avat en nature general	21 536.95	1.70	24 135.40	2.06	-2 598.45	-10.77
64141000 indemnités de stage	10 867.80	0.86			10 867.80	
64180000 gratification de stage	2 435.40	0.19	682.50	0.06	1 752.90	256.84
64510000 cotisations à l'urssaf	117 318.55	9.28	107 423.30	9.18	9 895.25	9.21
64519000 exo covid 2eme confinement	-44 051.00	-3.49	-38 356.18	-3.28	-5 694.82	-14.85
64520000 cotisations caisse prevoyance	8 370.36	0.66	6 632.15	0.57	1 738.21	26.21
64525000 cotisations mutuelle	8 963.27	0.71	7 638.12	0.65	1 325.15	17.35
64530000 cotis. caisses retraites prév.	30 485.07	2.41	27 956.96	2.39	2 528.11	9.04
64540000 cotis. assedic	19 823.44	1.57	17 920.33	1.53	1 903.11	10.62
64582000 variat° chges soc cp	-815.40	-0.06	622.81	0.05	-1 438.21	-230.92
64583000 var ch soc sur heures dues	2 430.18	0.19	-5 527.81	-0.47	7 957.99	143.96

SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION DÉTAILLÉS

ASSOCIATION GAP BAYARD

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

	Du 01/01/21 Au 31/12/21	en %	Du 01/01/20 Au 31/12/20	en %	Variation N / N-1	
					en valeur	en %
64584000 var ch soc sur epargne temps	4 829.95	0.38	-7 993.58	-0.68	12 823.53	160.42
64750900 medecine travail gal	2 622.80	0.21	3 274.00	0.28	-651.20	-19.89
64800000 autres charges de personnel			444.09	0.04	-444.09	-100.00
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITAT.	229 639.14	18.17	49 056.29	4.19	180 582.85	368.11
+ Autres produits	11 586.46	0.92	13 450.86	1.15	-1 864.40	-13.86
75800000 pdts divers gestion courante	607.95	0.05	3 598.96	0.31	-2 991.01	-83.11
79100000 transf. chgs d'exploitation	1 138.75	0.09			1 138.75	
79101000 transfert de charges assurance	761.96	0.06			761.96	
79164000 avantage nature	9 077.80	0.72	9 851.90	0.84	-774.10	-7.86
- Autres charges	5 439.76	0.43	45 048.92	3.85	-39 609.16	-87.92
65110000 redev. pr concessions, brevets	1 132.49	0.09	773.16	0.07	359.33	46.48
65400000 pertes sur créances irrécouv.	3 647.04	0.29	43 933.20	3.76	-40 286.16	-91.70
65800000 charges diverses gestion cour.	660.23	0.05	342.56	0.03	317.67	92.73
- Charges exceptionnelles	77.50	0.01			77.50	
67120000 PÉNALITÉS AMENDES FISCALE	77.50	0.01			77.50	
EXCÉDENT BRUT CORRIGÉ	235 708.34	18.65	17 458.23	1.49	218 250.11	
+ Produits financiers	581.66	0.05	328.58	0.03	253.08	77.02
76500000 escomptes obtenus	123.48	0.01			123.48	
76802000 interets livret epargne	458.18	0.04	328.58	0.03	129.60	39.44
- Charges financières	2 433.98	0.19	1 315.23	0.11	1 118.75	85.06
66116000 interet emprunts	2 433.98	0.19	1 286.43	0.11	1 147.55	89.20
66180000 intérêts des autres dettes			28.80		-28.80	-100.00
COÛT DE FINANCEMENT	-1 852.32	-0.15	-986.65	-0.08	-865.67	-87.74
- Impôts sur les bénéfices	-900.00	-0.07	-936.00	-0.08	36.00	3.85
69900000 reduction impots	-900.00	-0.07	-936.00	-0.08	36.00	3.85
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	234 756.02	18.57	17 407.58	1.49	217 348.44	
+ Résultat sur cessions d'actifs			8 617.07	0.74	-8 617.07	-100.00
67520000 val. compt. immob. corporelles			-716.26	-0.06	716.26	100.00
77520000 pdts cessions immob. corporel.			9 333.33	0.80	-9 333.33	-100.00
- Dot. aux amts, aux dépréc. et prov.	92 559.02	7.32	69 683.02	5.96	22 876.00	32.83
68111000 d. amort. immob. incorp.	0.80				0.80	
68112000 d. amort. immob. corporelles	71 743.22	5.68	69 683.02	5.96	2 060.20	2.96
68750000 dotation aux provisions pr idr	20 815.00	1.65			20 815.00	
+ Rep. sur prov, dépréc. et trans. ch.			1 279.00	0.11	-1 279.00	-100.00
78750000 reprise prov idr			1 279.00	0.11	-1 279.00	-100.00
+ Subventions d'équipem. virées au rés.	6 391.44	0.51	6 776.67	0.58	-385.23	-5.68
77700000 quote-part subv. invest.	6 391.44	0.51	6 776.67	0.58	-385.23	-5.68
RÉSULTAT NET	148 588.44	11.76	-35 602.70	-3.04	184 191.14	517.35

ANNEXE COMPTABLE

ARAGOR - HAUTES ALPES

Téléphone : 04 92 49 05 88 - Télécopie :

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

ASSOCIATION GAP BAYARD

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

Annexes au Bilan et au Compte de Résultat	Information		
	Produite	Non significative	Non applicable
PRÉSENTATION			
FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE	0		
RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	0		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0		
ÉTAT DES AMORTISSEMENTS	0		
ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS			
PROVISIONS INSCRITES AU BILAN			
CRÉDIT BAIL			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
ÉCARTS DE RÉÉVALUATION			
<i>Variations de la réserve spéciale de réévaluation</i>			
<i>Variations de la provision spéciale de réévaluation</i>			
ACTIF CIRCULANT - ÉTAT DES STOCKS			
ACTIF CIRCULANT - ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES	0		
EFFETS DE COMMERCE			
COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF	0		
BILAN, COMPTE DE RÉSULTAT CHANGEMENT DE MÉTHODE			
COMPOSITION DES FONDS PROPRES			
TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES			
<i>Var. des fonds propres avec la part liées à la générosité du public</i>			
TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS			
LEGS, DONATIONS OU ASSURANCES-VIE			
TABLEAU DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)			
COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)			
TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES CR ET CROD			
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES	0		
COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF			
LES ENGAGEMENTS			
DETTES GARANTIES PAR DES SURETÉS RÉELLES			
HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES			
LES EFFECTIFS			
RESSOURCES, VENTILATION DE L'IMPÔT, INCIDENCE DES DISPOSITIONS FISCALES SUR LES CAPITAUX PROPRES			
ANNEXE COVID-19			
DETTES LIÉES À LA COVID-19			
COMMENTAIRE			

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

ASSOCIATION GAP BAYARD

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2021 dont le total est de 988 873.93 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un excédent de 148 588.44 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Ces comptes annuels ont été établis le 31/12/2021.

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

L'entité constate que la crise sanitaire (COVID-19) a des impacts significatifs sur son activité.

En raison de la nature de son activité, l'entité a dû fermer temporairement son ou ses établissement(s) et en conséquence n'a pas généré de chiffre d'affaires sur cette période.

FERMETURE DU RESTAURANT ET DE L'HEBERGEMENT

À la date d'établissement de ses comptes, l'entité a constaté une baisse du chiffre d'affaires à la suite des différentes mesures prises par le gouvernement afin d'endiguer la propagation du virus COVID-19 particulièrement celle de confinement de la population à compter du 17 mars 2020.

Néanmoins, à la date de l'arrêté des comptes, l'entité estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause compte tenu du plan de continuation de l'activité mis en place, en utilisant les mesures suivantes :

- Mise en place de mesures sociales selon les besoins et les services :
 - Prise de congés payés
 - Recours à l'activité partielle pour une partie du personnel
- Demande d'aides publiques au fonds de solidarité
- Exonération de cotisations sociales auprès de l'URSSAF
- Obtention d'un prêt garanti par l'état auprès des partenaires bancaires avec l'appui de BPI France

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2021 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

ASSOCIATION GAP BAYARD

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Option de traitement des charges financières :

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Constructions	20 à 50 ans
- Agencement et aménagement des constructions	15 à 25 ans
- Matériels et outillages	5 à 10 ans
- Matériel de location	3 ans
- Mobilier de bureau	5 ans
- Matériel informatique	3 ans
- Matériel de transport	3 à 5 ans

STOCKS

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Les provisions réglementées figurant au bilan comprennent la prov. pour indemnités de départ à la retraite

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

ASSOCIATION GAP BAYARD

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

CADRE A		IMMOBILISATIONS		V. brute des immob. début d'exercice	Augmentations		
					suite à réévaluation	acquisitions	
INCORPOR.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL					
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL		12 224		875	
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions	Sur sol propre			57 090		
		Sur sol d'autrui					
		Inst. générales, agencts & aménagts construct.					
	Installations techniques, matériel & outillage industriels				276 395		29 075
	Autres immos corporelles	Inst. générales, agencts & aménagts divers			345 503		
		Matériel de transport			468 821		
		Matériel de bureau & mobilier informatique			102 481		13 209
Emballages récupérables & divers							
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes							
TOTAL				1 250 291		42 284	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières				150		
TOTAL				150			
TOTAL GENERAL				1 262 666		43 159	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
				par virt poste	par cessions		
INCORPOR.	Frais d'établissement & dévellop.	TOTAL					
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL				13 099	
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions	Sur sol propre					57 090
		Sur sol d'autrui					
		Inst. gal. agen. amé. cons					
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.				3 128		302 342
	Autres immos corporelles	Inst. gal. agen. amé. divers					345 503
		Matériel de transport			17 088		451 733
		Mat. bureau, inform., mobilier					115 690
Emb. récupérables & divers							
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes							
TOTAL				20 216		1 272 359	
FINANCIERES	Particip. évaluées par mise en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts & autres immob. financières						150
TOTAL						150	
TOTAL GENERAL				20 216		1 285 609	

(1) Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

ASSOCIATION GAP BAYARD

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles			1		1
TOTAL			1		1
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui	56 489	329		56 819
	Inst. générales agen. aménag.				
Inst. techniques matériel et outil. industriels		257 220	14 386	3 128	268 479
Autres immobs corporelles	Inst. générales agencem. amén.	168 850	30 492		199 342
	Matériel de transport	398 716	23 071	17 088	404 699
	Mat. bureau et informatiq., mob.	95 705	3 464		99 169
	Emballages récupérables divers				
TOTAL		976 980	71 743	20 216	1 028 507
TOTAL GENERAL		976 980	71 744	20 216	1 028 508

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immobs incorporelles							
TOTAL							
Terrains							
Constr.	Sur sol propre						
	Sur sol autrui						
	Inst. agenc. et amén.						
Inst. techn. mat. et outillage							
A. Immo. corp.	Inst. gales, ag. am div						
	Matériel transport						
	Mat. bureau mobilier inf.						
	Emballages réc. divers						
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
	Frais d'émission d'emprunt à étaler				
	Primes de remboursement des obligations				

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

ASSOCIATION GAP BAYARD

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	150		150
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	23 550	23 550	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés	915	915	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	866	866	
	Impôts sur les bénéfiques	3 036	3 036	
	Etat & autres coll. publiques	40 810	40 810	
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes & versements assimilés	930	930	
	Divers			
Groupe et associés (2)				
Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres) (3)	12 669	12 669		
Charges constatées d'avance	24 783	24 783		
TOTAUX		107 709	107 559	150
Renvois	(1) Montant des			
	(2) Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)			
	(3) Créances reçues par legs ou donations			

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

ASSOCIATION GAP BAYARD

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	24 783
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	24 783

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	9 066
Disponibilités	
TOTAL	9 066

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

ASSOCIATION GAP BAYARD

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine	225 751	51 966	160 303	13 482
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	109 356		109 356	
Personnel & comptes rattachés	205 162	51 162	154 001	
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	99 798		99 798	
Etat & autres collectiv. publiques				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	8 393	-923	9 316	
Obligations cautionnées				
Autres impôts, tax & assimilés	2 168		2 168	
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)				
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	13 564		13 564	
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAUX	664 192	102 205	548 506	13 482
Renvois (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	104			
Emprunts remboursés en cours d'exer.	43 157			
(2) Montant divers emprunts, dett/associés				

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

ASSOCIATION GAP BAYARD

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	153
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 067
Dettes fiscales et sociales	250 112
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	15
TOTAL DES CHARGES À PAYER	265 346

Exercice ouvert le	01/01/21	et clos le	31/12/21	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209- 0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société :			Adresse du siège social :		
ASSOCIATION GAP BAYARD CHAUVET 05000 GAP					
SIRET 3 3 5 0 8 8 9 1 0 0 0 0 1 3			Mél : contact@gap-bayard.com		
Adresse du principal établissement :			Ancienne adresse en cas de changement :		

REGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :					
		SIRET			

B ACTIVITE					
Activités exercées	Centre d'oxygénation			Si vous avez changé d'activité, cochez la case	

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
--	--	--	--	--	--

1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	
Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			

2 Plus-values					
PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 quinquies)	
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %			

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprise nouvelle art. 44 <i>sexies</i> <input type="checkbox"/>		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 <i>sexies-0 A</i> <input type="checkbox"/>			
Entreprise nouvelle, art. 44 <i>septies</i> <input type="checkbox"/>		Zone franche d'activité, art. 44 <i>quaterdecies</i> <input type="checkbox"/>		Zone de restructuration de la défense art. 44 <i>terdecies</i> <input type="checkbox"/>	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 <i>sexdecies</i> <input type="checkbox"/>		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 <i>octies A</i> <input type="checkbox"/>		Autres dispositifs <input type="checkbox"/>	
		Zone de développement prioritaire, art.44 <i>septdecies</i> <input type="checkbox"/>			
Société d'investissement immobilier cotée <input type="checkbox"/>		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 <i>quater W</i> du CGI (cocher la case)					
--	--	--	--	--	--

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %					

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la formulaire n°2065-SD)					
1- Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre					
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée			Nom / Adresse 0		
			N°		
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre					
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe			Nom / Adresse		
			N°		

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> Si oui, indication du logiciel utilisé ISACOMPTA CONNECT					

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :			Nom et adresse du conseil :		
ARAGOR - HAUTES ALPES Les Barraques 05500 LA FARE-EN-CHAMPSAUR					
Tél : 0492490588			Tél :		
OGA/OMGA		Viseur conventionné (Cocher la case correspondante)		Identité du déclarant :	
				Date : 22/04/22 Lieu : GAP	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :			Directeur		
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné			Qualité et nom du signataire : M. GIRARD Michel		
			Signature		
Examen de conformité fiscale (ECF) <input type="checkbox"/> prestataire :					

Désignation de l'entreprise : <u>ASSOCIATION GAP BAYARD</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>		
Adresse de l'entreprise <u>CHAUVET 05000 GAP</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>		
Numéro SIRET* <u>33508891000013</u>			Néant <input type="checkbox"/> *	
			Exercice N clos le, 31/12/2021	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
Capital souscrit non appelé (I)		AA		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB	AC	
	Frais de développement*	CX	CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	13 099
	Fonds commercial (1)	AH	AI	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	
	Terrains	AN	AO	
	Constructions	AP	AQ	57 090
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	302 342
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	912 926
Immobilisations en cours	AV	AW		
Avances et acomptes	AX	AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (*)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
	Autres participations	CU	CV	
	Créances rattachées à des participations	BB	BC	
	Autres titres immobilisés	BD	BE	
	Prêts	BF	BG	
	Autres immobilisations financières*	BH	BI	150
TOTAL (II)		BJ	BK	1 285 608
ACIIF CIRCULANT	STOCKS*	BL	BM	
		BN	BO	
		BP	BQ	
		BR	BS	18 274
		BT	BU	25 132
	CREANCES	BV	BW	9 785
		BX	BY	23 550
		BZ	CA	59 226
	DIVERS	CB	CC	
		CD	CE	
Disponibilités		CF	CG	571 024
Comptes de régularisation	CH	CI	24 783	
	TOTAL (III)		CJ	731 774
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW	
	Primes de remboursement des obligations (V)		CM	
	Ecart de conversion actif * (VI)		CN	
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	1A	2 017 382
Renvois : (1) Dont droit au bail :		CP		(3) Part à plus d'un an :
Clause de réserve de propriété :*		Stocks :		Créances :

Désignation de l'entreprise		ASSOCIATION GAP BAYARD		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :)			DA	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)			DC	
	Réserve légale (3)			DD	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1)			DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * <input type="checkbox"/> EJ)			DG	63 962
	Report à nouveau			DH	-24 064
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	148 588
	Subventions d'investissement			DJ	50 746
	Provisions réglementées *			DK	
	TOTAL (I)			DL	239 233
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
	Avances conditionnées			DN	
	TOTAL (II)			DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	
	Provisions pour charges			DQ	85 449
	TOTAL (III)			DR	85 449
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligataires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	225 751
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)			DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	109 356
	Dettes fiscales et sociales			DY	315 522
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	
Compte régul.	Autres dettes			EA	13 564
	Produits constatés d'avance (4)			EB	
TOTAL (IV)			EC	664 192	
Ecart de conversion passif *			ED		
TOTAL (V)			EE		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	988 874	
RENVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C
			Ecart de réévaluation libre		1D
			Réserve de réévaluation (1976)		1E
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			1F
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			1G	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			1H	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : ASSOCIATION GAP BAYARD		Néant <input type="checkbox"/> *						
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	69 831	FB		FC	69 831	
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF		
		FG	1 194 091	FH		FI	1 194 091	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	1 263 922	FK		FL	1 263 922	
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	432 136	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	10 979	
	Autres Produits (1) (11)					FQ	608	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	1 707 644
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	46 323	
	Variation de stock (marchandises) *					FT	7 465	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	236 844	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV	1 038	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	269 174	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	17 578	
	Salaires et traitements *					FY	738 020	
	Charges sociales (10)					FZ	149 977	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *				GA	71 744
			- dotations aux provisions				GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE	5 440	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	1 543 603	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	164 042	
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	582	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP	582	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	2 434	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU	2 434	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	-1 852	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	162 190	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise <u>ASSOCIATION GAP BAYARD</u>		Néant <input type="checkbox"/> *		
			Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB 6 391	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD 6 391	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE 78	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG 20 815	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH 20 893	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			HI -14 501	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK -900		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL 1 714 618		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM 1 566 029		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)			HN 148 588	
RENVois	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP 3 901
			- Crédit-bail immobilier	HQ
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		1H
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		1J
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		1K
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI)		HX 1 500
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI)		RC
		Dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI)		RD
	(9)	Dont transfert de charges		A1 10 979
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4 1 132	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles	Facultatifs A6	Obligatoires A9	
		dont cotisations facultatives Madelin A7		
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
TRESOR PUBLIC PÉNALITÉS AMENDES FISCALES		78		
Amortissements Pour le compte 13100000			6 391	
DOTATION PROV IDR		20 815		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs	

Désignation de l'entreprise		ASSOCIATION GAP BAYARD						Néant <input type="checkbox"/> *					
CADRE A		IMMOBILISATIONS			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations						
					1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste				
							2		3				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement			TOTAL I		CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II		KD	12 224	KE		KF	875		
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L9		KJ			KK		KL		
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1		KM	57 090		KN		KO		
		Installations gales, agenct*, aménagt* des constructions	[Dont Composants	M2		KP			KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			[Dont Composants	M3		KS	276 395		KT		KU	29 075
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	345 503		KW		KX		
		Matériel de transport *				KY	468 821		KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	102 481		LC		LD	13 209	
		Emballages récupérables et divers *				LE			LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours				LH			LI		LJ			
	Avances et acomptes				LK			LL		LM			
	TOTAL III				LN	1 250 291		LO		LP	42 284		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G			8M		8T		
Autres participations				8U			8V		8W				
Autres titres immobilisés				1P			1R		1S				
Prêts et autres immobilisations financières				1T	150		1U		1V				
TOTAL IV				LQ	150		LR		LS				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	1 262 666		ØH		ØJ	43 159			
CADRE B		IMMOBILISATIONS			Diminutions			Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
					par virements de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
					1		2		3				
									4				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement			TOTAL I		IN		CØ		DØ			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II		IO		LV		LW	13 099		
CORPORELLES	Terrains					IP		LX		LY			
	Constructions	Sur sol propre				IQ		MA		MB			
		Sur sol d'autrui					IR		MD		ME	57 090	
		Inst. gales, agenct et am. des constructions					IS		MG		MH		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT		MJ	3 128	MK	302 342		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agenct, aménagements divers				IU		MM		MN	345 503		
		Matériel de transport				IV		MP	17 088	MQ	451 733		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW		MS		MT	115 690		
		Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW			
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA		NB		
Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF			
TOTAL III				IY		NG	20 216	NH	1 272 359	NI			
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7		ØW		
	Autres participations				IØ		ØX		ØY		ØZ		
	Autres titres immobilisés				I1		2B		2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E		2F	150	2G		
	TOTAL IV				I3		NJ		NK	150	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4		ØK	20 216	ØL	1 285 609	ØM			

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : ASSOCIATION GAP BAYARD	Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
--	---

Exercice N clos le 31/12/2021

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise ASSOCIATION GAP BAYARD Néant *

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF	1	PG		PH	1
TOTAL I		RK		RM	1	RN		RO	1
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR	56 489	PS	329	PT		PU	56 819
	Inst.générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	257 220	QA	14 386	QB	3 128	QC	268 479
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	168 850	QE	30 492	QF		QG	199 342
	Matériel de transport	QH	398 716	QI	23 071	QJ	17 088	QK	404 699
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	95 705	QM	3 464	QN		QO	99 169
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	976 980	QV	71 743	QW	20 216	QX	1 028 507
TOTAL GENERAL (I + II)		ØN	976 980	ØP	71 744	ØQ	20 216	ØR	1 028 508

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissement	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV
Autres immobilisations incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5
	Sur sol d' autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3
	Inst. gales, agenc et am. divers	S5	S6	S7	S8	S9	T1
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat.bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW		Total général non ventilé (NS+NT+NU)	NY		Total général non ventilé (NW-NY)	NZ

CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		ASSOCIATION GAP BAYARD						Néant <input type="checkbox"/> *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)*	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinques H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	64 634	4Y	20 815	4Z		5A	85 449
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z	64 634	TV	20 815	TW		TX	85 449
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D
		- corporelles	6E		6F		6G		6H
		- Titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5
		- titres de participation	9U		9V		9W		9X
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A	
TOTAL III	7B		TY		TZ		UA		
TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	64 634	UB	20 815	UC		UD	85 449	
Dont dotations et reprises	<ul style="list-style-type: none"> - d'exploitation - financières - exceptionnelles 		UE		UF				
			UG		UH				
			UJ	20 815	UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.								10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l' entreprise : ASSOCIATION GAP BAYARD				Néant <input type="checkbox"/> *							
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	150	UV		UW	150			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	23 550		23 550					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO		Z1								
	Personnel et comptes rattachés		UY	915		915					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	866		866					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	3 036		3 036				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	40 810		40 810				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN	930		930				
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)		VC								
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	12 669		12 669						
Charges constatées d'avance		VS	24 783		24 783						
TOTAUX		VT	107 709	VU	107 559	VV	150				
RENVUOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
		des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligatoires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligatoires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VH	225 751		51 966		160 303		13 482	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	109 356				109 356				
Personnel et comptes rattachés		8C	205 162		51 162		154 001				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	99 798				99 798				
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	8 393		-923		9 316			
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	2 168				2 168			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	13 564				13 564				
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	664 192	VZ	102 205		548 506		13 482		
RENVUOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	104	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	43 157	* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD						

Main tax form table with columns for 'Charges non admises en déduction', 'BÉNÉFICE COMPTABLE DE L' EXERCICE', 'II. DÉDUCTIONS', and 'III. RÉSULTAT FISCAL'. Includes rows for 'Rémunération du travail', 'Amortissements excédentaires', 'Plus-values nettes', and 'RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)'. Total values: 148 588, 170 981, 83 420.

Copyright Groupe ISA (2022) ISACOMPTA

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		ASSOCIATION GAP BAYARD		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	248 806
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		K4 ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A-SD)				K5	87 561
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6	161 245
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A-SD, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (différence K6 + YJ)				YK	161 245
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1.1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice				ZT	53 074
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler, sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *			ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *					
DAP POUR IDR			8X	20 815	8Y
			8Z		9A
			9B		9C
Provisions pour dépréciation *					
			9D		9E
			9F		9G
			9H		9J
Charges à payer					
			9K		9L
			9M		9N
			9P		9R
			9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A-SD :			YN	20 815	YO
				↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Cette case comprend au montant porté sur la lignes YK du tableau 2058-B-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Désignation de l'entreprise <u>ASSOCIATION GAP BAYARD</u>													Néant <input type="checkbox"/> *		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	11 539	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserves légales - Autres réserves Dividendes Autres répartitions Report à nouveau (NB : le total I doit être égal au total II)	ZB		TOTAL II	ZD		TOTAL I	ØF	-24 064	ZH	-24 064
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	-35 603			ZE									
	Prélèvements sur les réserves	ØE				ZF									
						ZG	-24 064								
RENSEIGNEMENTS DIVERS													Exercice N :		
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier	Préciser le prix de revient des biens pris en crédit bail			J7	10 741)	YQ	2 374						
	- Engagements de crédit-bail immobilier											YR			
	- Effets portés à l'escompte et non échus											YS			
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance											YT	9 726		
	- Locations, charges locatives et de copropriété	dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois			J8)	XQ	76 403						
	- Personnel extérieur à l'entreprise											YU	1 968		
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)											SS	12 451		
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages											YV			
	- Autres comptes	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			ES)	ST	168 626						
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD											ZJ	269 174		
	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE											YW	1 230		
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)			ZS)	9Z	16 348						
	Total du compte correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD											YX	17 578		
I.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée											YY	212 603		
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations											YZ	73 048		
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre 2021)											ØB			
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *											ØS			
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *											ZK	%		
	- Numéro de centre agréé *	XP											- Filiales et participations : (Liste au tableau 2059-G-SD prévu à l'art. 38 II de l'annexe III au CGI)	ZR	
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice											RG			
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI											RH			
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL						
					Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC						
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO						
					Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF						
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe			JJ								

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : ASSOCIATION GAP BAYARD Néant *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE						
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1	nettoyer eau chaude karc	2 093	2 093		
	2	CAMERA PANORAMI	1 035	1 035		
	3	Super rake JACOBSEN /	9 400	9 400		
	4	RENAULT Tracteur D2	2 200	2 200		
	5	KING CAB 2,5 D/ALPE	5 488	5 488		
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *			
Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
			19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
⑦	⑧	⑨	⑩			⑪
I. Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					
II. Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+			
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+			
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+			
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+			
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice				
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme				
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*				
Cadre A : Plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨						
Cadre B : Plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩		(A)	(B) avec une ventilation par taux			(C)
Cadre C : autres plus-values taxable à 19 % ⑪						

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD
 (1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : ASSOCIATION GAP BAYARD Néant *

Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ¹ ou 12,80 % ²	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art 219 I a sexies-0 bis du CGI) ¹	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ¹	

- ¹ Entreprises soumises à l'IS
- ² Entreprises soumises à l'IR

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ¹	Moins-values à 12,80 % ²	Imputation sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ³	Solde des moins-values à 12,80 % ⁴
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ¹	Moins values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. ⁶ = ² + ³ - ⁴ - ⁵
	À 19 % ou à 15 % ²	À 19 % ou 15 % imposables sur le résultat de l'exercice ³	À 15 % ou 19 % ⁴		
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

Copyright Groupe ISA (2022) ISACOMPTIA

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS
Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : ASSOCIATION GAP BAYARD		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10%	taxées à 15%	taxées à 18%	taxées à 19 %	taxées à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)		1				
Réerves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2				
TOTAL (lignes 1 et 2)		3				
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)		6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7				
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS *(5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)						
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

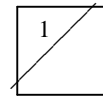
Désignation de l'entreprise : ASSOCIATION GAP BAYARD		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le :01/01/2021.....		et clos le :31/12/2021.....	
Durée en nombre de mois		1 2	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		YP	18
Dont apprentis		YF	
Dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	1 263 922
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
TOTAL 1		OX	1 263 922
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	608
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	432 136
Variation positive des stocks		OD	1 670
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	434 414
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		ON	321 681
Variation négative des stocks		OQ	10 173
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	150 355
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	4 760
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	5 440
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
TOTAL 3		OJ	492 409
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée		(Total 1 + total 2 - total 3)	
		OG	1 205 927
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF).		SA	1 205 927
Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF.			
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		EV	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	1 263 922
Effectifs au sens de la CVAE *		EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détermination fixées à l'article 223 A du CGI)		HX	
Période de référence		GY	0 1 / 0 1 / 2 0 2 1
Date de cessation		HR	3 1 / 1 2 / 2 0 2 1

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD au § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au CG)

(1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/12/2021

N° SIRET

3 3 5 0 8 8 9 1 0 0 0 0 1 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ASSOCIATION GAP BAYARD

ADRESSE (voie)

CHAUVET

CODE POSTAL

05000

VILLE

GAP

Nombre total d'associés ou d'actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou d'actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD.

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2021

N° SIRET : 3350889100013

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ASSOCIATION GAP BAYARD

ADRESSE (voie) CHAUVET

CODE POSTAL 05000 VILLE GAP

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code Postal [] Commune [] Pays []

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2032-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise ASSOCIATION GAP BAYARD

Numéro siret 33508891000013

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

DÉTAIL DU TABLEAU 2058A

RÉINTÉGRATIONS DIVERSES	<u>(ligne WQ)</u>	
Dépenses de mécénat (dons ouvrant droit à réduction)		1 500
TOTAL		1 500

DÉDUCTIONS DIVERSES	<u>(ligne XG)</u>	
Aide du fonds de solidarité (Covid)		82 520
Réduction d'impôt au titre du mécénat		900
TOTAL		83 420

Désignation de l'entreprise ASSOCIATION GAP BAYARD

Numéro de siret 33508891000013

DÉTAIL DES PRODUITS À RECEVOIR

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Désignations	Montant
Avoir à recevoir RFA FEES 2021	8 860
Avoir à recevoir RFA FEES 2021	207
Total des produits à recevoir	9 066

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Désignations	Montant
OD Clôture Emprunt PRET DAMEUSE - 185563E	114
OD Clôture Emprunt pret tondeuse+rouleuse - 08/22	11
OD Clôture Emprunt EMPRUNT PGE 100 K€- 166675E	28
Facture à recevoir FNP 2021	314
Facture à recevoir FNP 2021	500
Facture à recevoir FNP 2021	1 773
Facture à recevoir CONSO 10/21	1 224
Facture à recevoir CONSO 11/21	2 208
Facture à recevoir CONSO 12/21	6 230
Facture à recevoir FACTURES 2021	2 818
PROV CONGES PAYES 2021 DETTES PROV / CONGES A PAYER	53 074
PROV CHGES / CP 2021 CHGES SOCIALES/CP	16 165
OD Clôture Emprunt EMPRUNT PGE 100 K€- 166675E	15
Total des charges à payer	84 474

Désignation de l'entreprise ASSOCIATION GAP BAYARD

Numéro de siret 33508891000013

DÉTAIL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
Charges constatés d'avance LUBRIFIANTS DAMEUS			681		
Charges constatés d'avance CB SIEMENS			424		
Charges constatés d'avance AIR LIQUIDE			561		
Charges constatés d'avance ENTRETIEN FOUR			35		
Charges constatés d'avance JM MONETIQUE			200		
Charges constatés d'avance VIEWSURF			342		
Charges constatés d'avance RC MANDATAIRES			707		
Charges constatés d'avance HOTEL			11 877		
Charges constatés d'avance MATERIEL			1 596		
Charges constatés d'avance FLOTTE			6 041		
Charges constatés d'avance PRIMA ACCESS			846		
Charges constatés d'avance PRIMA ABO			1 472		
Total des charges constatées d'avance			24 783		

RÉDUCTION D'IMPÔT MÉCÉNAT
(Article 238 bis du code général des impôts)

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021 ou année ¹

FICHE D'AIDE AU CALCUL

Ce formulaire ne constitue pas une déclaration. Il n'a pas à être transmis spontanément à l'administration. La déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI-SD constitue le support déclaratif de la réduction d'impôt mécénat.

Dénomination de l'entreprise	GAP BAYARD		N° SIREN	335088910	
Chiffre d'affaires de l'exercice	1	1 263 922	Plafond de déductibilité (20 000 € ou ligne 1 x 5 %) ²	2	20 000

I - DÉPENSES ENGAGÉES AU COURS DE L'EXERCICE OUVRANT DROIT À RÉDUCTION D'IMPÔT

Versements effectués au profit d'œuvres ou organismes ³	3	1 500	
• Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen ⁴	3b		
• Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	3c		
• Dont montant versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME ⁵	3d		
• Dont dépenses inférieures ou égales au plafond (montant ligne 3 limité au montant ligne 2)	4	1 500	
• Dont dépenses supérieures au plafond (ligne 3-ligne 4 si montant ligne 3 > montant ligne 2)	5		
Dépenses engagées en vue de l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants qui sont inscrites à un compte d'actif immobilisé (article 238 bis AB du CGI)	6		
Plafonnement des dépenses déductibles au titre de l'article 238 bis AB du CGI [(ligne 6 dans la limite des montants (ligne 2 - ligne 4)]	7		

II - APPRECIATION DU MONTANT DES DÉPENSES ENGAGÉES AU COURS DE L'EXERCICE AU REGARD DU PLAFOND DE DÉDUCTIBILITÉ

Plafond de déductibilité utilisé (ligne 4 + ligne 7)	8	1 500	
Montant maximum des excédents de versement des exercices antérieurs pouvant être pris en compte (ligne 2 - ligne 8)	9	18 500	

¹ Pour les entreprises individuelles.

² Le plafond de 20 000 € alternatif à celui de 5 % du chiffre d'affaires, s'applique aux versements effectués au cours des exercices clos à compter du 31 décembre 2020. Les entreprises peuvent appliquer le plafond de 20 000 € ou celui de 5 pour mille du chiffre d'affaires lorsque ce dernier montant est plus élevé.

³ Les entreprises qui effectuent au cours d'un exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt déclarent à l'administration fiscale le montant et la date de ces dons et versements, l'identité des bénéficiaires ainsi que, le cas échéant, la valeur des biens et services reçus, directement ou indirectement, en contrepartie. La transmission de ces informations s'effectue sur un tableau annexe du formulaire n° 2069-RCI-SD. L'obligation déclarative complémentaire ayant été intégrée à la déclaration n° 2069-RCI-SD, l'absence de dépôt de cette déclaration est sanctionnée par une amende fiscale prévue au second alinéa du 1 de l'article 1729 B du CGI.

⁴ Montant des dons et versements consentis à des organismes agréés dans les conditions prévues à l'article 1649 nonies du code général des impôts et dont le siège est situé dans un État membre de l'Union européenne ou dans un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen ayant conclu avec la France une convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales. Lorsque ces dons et versements ont été effectués au profit d'un organisme non agréé et situé dans un État précédemment cité, la réduction d'impôt fait l'objet d'une reprise, sauf lorsqu'il est produit dans le délai de dépôt de la déclaration les pièces justificatives attestant que cet organisme poursuit des objectifs et présente des caractéristiques similaires aux organismes dont le siège est situé en France. Pour les entreprises à l'impôt sur les sociétés : reporter le montant des dons consentis à ces organismes sur le relevé de solde n° 2572-SD.

⁵ Les dons et versements effectués au cours des exercices clos à compter du 31 décembre 2021 au profit des fédérations ou unions d'organismes visés au 4 de l'article 238 bis du CGI ouvrent droit au bénéfice de la réduction d'impôt sous réserve qu'elles présentent une gestion désintéressée et réalisent exclusivement des prestations non rémunérées au bénéfice de leurs membres.

III - PRISE EN COMPTE DES VERSEMENTS EFFECTUÉS AU TITRE D'EXERCICES ANTÉRIEURS ET REPORTABLES

Ce tableau est servi uniquement si l'entreprise dispose d'excédents de versement constatés au cours d'exercices antérieurs et si au cours de l'exercice considéré, la somme des versements effectués au titre des articles 238 bis et 238 bis AB du CGI est inférieure au plafond de prise en compte des versements.

	Totalité des excédents de versements constatés au cours des exercices précédents imputables 7 1	Limite de prise en compte des excédents de versements constatés au cours des exercices précédents 8 2	Excédents imputés ⁹ 3		Excédents restant à imputer ¹⁰ (colonne 1 - colonne 3) 4
N-5		A	10		
N-4		B (A -10)	11		
N-3		C (B -11)	12		
N-2	1 200	D (C -12)	13		1 200
N-1	936	E (D -13)	14		936
			15	Total	

IV - DÉTERMINATION DU MONTANT DE LA REDUCTION D'IMPÔT

Dépenses inférieures ou égales au plafond de prise en compte des versements (reporter ligne 4)	16	1 500
• Dont fraction des versements inférieure ou égale à 2 millions d'euros	17	
• Dont fraction des versements supérieure à 2 millions d'euros	18	
• Dont fraction des versements ouvrant droit à une réduction au taux de 60 % sans application du seuil de 2 millions d'euros ¹¹	19	1 500
Excédents des années antérieures imputés (reporter ligne 15)	20	
• Dont excédents des années antérieures ouvrant droit à une réduction de 60 % ¹²	21	
• Dont excédents des années antérieures ouvrant droit à une réduction de 40 %	22	
Réduction d'impôt de l'exercice ¹³ [ligne 17 + ligne 19 + ligne 21] x 60 % + [ligne 18 + ligne 22] x 40 %	23	900

Entreprises individuelles : les montants déterminés lignes 3b, 3c et 23 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD et celui déterminé ligne 32 sur la déclaration n° 2042-C-PRO.

Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés : les montants déterminés lignes 3b, 3c et 23 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD et ceux déterminés lignes 3b et 23 sur le relevé de solde n° 2572-SD

V - RÉPARTITION DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT ENTRE LES ASSOCIÉS DE LA SOCIÉTÉ DE PERSONNES (OU ASSIMILÉE)¹⁴

Nom et adresse des associés et n° SIREN (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote-part de la réduction d'impôt
TOTAL		

7 Reporter la totalité des excédents imputables y compris les montants supérieurs au plafond déterminé ligne 9.

8 Reporter case A, le montant de l'excédent imputable limité au montant porté ligne 9. Dans l'hypothèse où le montant porté dans la colonne 1 est inférieur au montant porté colonne 2, reporter sur les années suivantes dans la colonne 2 le reliquat de la limite de prise en compte des excédents.

9 Le montant d'excédents imputés est égal au montant de la colonne 1 dans la limite du montant de la colonne 2.

10 Ces montants seront reportés pour le calcul de la réduction d'impôt mécénat de l'année suivante.

11 Les montants versés au profit de certains organismes sans but lucratif définis à la deuxième phrase du 2 de l'article 238 bis du CGI ouvrent droit au taux de 60 % sans application du seuil de 2 millions d'euros. Ces montants ne doivent pas être pris en compte dans les versements portés ligne 17 et 18.

12 Le taux de réduction d'impôt applicable aux excédents de versements des années antérieures est le taux auxquels ils ont ouvert droit à la réduction d'impôt en application du premier alinéa du 2 de l'article 238 bis du CGI.

13 Montant à reporter sur la déclaration n° 2069-RCI-SD.

14 Seuls les associés personnes morales ou associés personnes physiques participant à l'exploitation au sens du 1° bis du I de l'article 156 du CGI peuvent faire valoir leur part dans la réduction d'impôt. Le montant global déterminé est réparti entre tous les associés, mais seuls ceux cités ci-avant peuvent prétendre au bénéfice de cette réduction d'impôt. Dès lors, le total de la répartition entre les associés peut être différent du montant déterminé ligne 23.

VI - UTILISATION DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT MÉCÉNAT (A SERVIR UNIQUEMENT PAR LES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS)

Montant de l'impôt dû au titre de l'exercice avant imputation de la réduction d'impôt	24	
Montant de la réduction d'impôt mécénat (<i>Report du montant porté ligne 23</i>)	25	900
Montant de l'impôt dû après imputation de la réduction d'impôt (<i>montant case 24 - montant case 25 si case 24 > case 25</i>)	26	
Montant du solde de réduction d'impôt non imputée sur l'impôt (<i>montant case 25 - montant case 24 si case 25 > case 24</i>)	27	900

VII – SUIVI DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT POUR DÉTERMINER LE MONTANT À REPORTER SUR LA DÉCLARATION N° 2042-C-PRO

(à servir uniquement par les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu lorsque l'entrepreneur individuel ou l'associé de la société de personnes dispose de réductions d'impôt non imputées au titre des années antérieures)

SITUATION AU TITRE DE L'ANNÉE N-1

Montant de la réduction d'impôt déclarée sur la déclaration n° 2042-C-PRO de l'année N-1 ¹⁵	28	
Montant de la réduction d'impôt utilisée en N-1 (<i>montant indiqué sur l'avis d'impôt sur le revenu de l'année N-1</i>)	29	
Montant de la réduction d'impôt non utilisée en N-1 (<i>ligne 28 - ligne 29</i>)	30	

RÉPARTITION DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT NON UTILISÉE EN N-1 SELON L'ANNÉE D'ORIGINE

Année d'origine de la réduction d'impôt	Réduction d'impôt déclarée en N-1 selon son année d'origine 1	Montant de la réduction d'impôt utilisée en N-1 ¹⁶ 2	Montant de la réduction d'impôt restant à reporter sur l'année N ¹⁷ (colonne 1 - colonne 2) 3
N-1			
N-6			
N-5			
N-4			
N-3			
N-2			
Total colonne 1 ¹⁸		TOTAL	31
Montant de la réduction d'impôt à déclarer sur la déclaration n° 2042-C-PRO de l'année (<i>montant ligne 23 + montant ligne 31</i>) ¹⁹			32

15 Le montant de la réduction d'impôt déclarée en N-1 correspond au montant de la réduction d'impôt déclarée en N-1 et aux montants des réductions d'impôt reportables au titre des années antérieures à N-1.

16 Reporter le montant indiqué ligne 29, en commençant par l'année N-1. Le reliquat éventuel est reporté sur les années antérieures en commençant par les années les plus anciennes.

17 Ce montant sera reporté en colonne 1 lors du calcul de ce suivi au titre de l'année suivante.

18 Le total de la colonne 1 doit être égal au montant indiqué ligne 28.

19 Ce montant sera à reporter à la ligne 28 pour le calcul de la réduction d'impôt mécénat de l'année suivante.

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021 ou Année : 2021

Dénomination de l'entreprise : ASSOCIATION GAP BAYARD										Néant <input type="checkbox"/>		
SIREN de l'entreprise		3	3	5	0	8	8	9	1	0	PME au sens communautaire (Cocher la case) <input checked="" type="checkbox"/>	
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n°2069-RCI-SD pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)												
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre										<input type="checkbox"/>		
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)												
Dénomination et adresse												
SIREN												
I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE (1)												
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES												
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 <i>undecies</i> A du CGI) cf n°2079-VLO-FC-SD												
Réduction d'impôt pour souscriptions en numéraire au capital des entreprises de presse (article 220 <i>undecies</i> du CGI) cf n°2079-RIP-FC-SD												
CRÉANCES REPORTABLES												
Réduction d'impôt en faveur du mécénat ² (article 238 <i>bis</i> du CGI) cf n°2069-M-FC-SD										900		
Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen.												
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris												
<i>Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME</i>												
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total (ligne 1 x 9% ³) + (ligne 2 x 9% ³) x 10/90 + ligne 3) (article 244 <i>quater</i> C du CGI) cf n°2079-CICE-FC-SD												
dont montant préfinancé												
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2.5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte										1		
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L. 3141-32 du code du travail.										2		
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés										3		
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE												
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise (article 244 <i>quater</i> M du CGI) cf n°2079-FCE-FC-SD												
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés (article 220 <i>nonies</i> du CGI) cf n°2079-RS-FC-SD												
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres cinématographiques (article 220 <i>sexies</i> du CGI) cf n°2069-CI-FC-SD												

¹ Les déclarations spéciales des réductions et crédits d'impôt figurant au I ont été supprimées. Le formulaire n°2069-RCI-SD constitue le seul support déclaratif de ces réductions et crédits d'impôt.

² Si le montant des dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt en faveur du mécénat est supérieur à 10 000 € au cours de l'exercice, remplir le tableau III en annexe.

³ A partir du 1er janvier 2019, le CICE s'applique aux rémunérations n'excédant pas 2,5 fois le SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte. Le taux est de 9%.

Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres audiovisuelles (article 220 <i>sexies</i> du CGI) cf n°2079-AV-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de création audiovisuelle et cinématographique, redevances versées aux organismes de gestion collective et rémunérations versées directement aux auteurs (article 220 <i>sexies</i> A du CGI) cf n°2079-CAC-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'oeuvres audiovisuelles étrangers (article 220 <i>quaterdecies</i> du CGI) cf n°2079-CINT-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés (article 220 <i>quindecies</i> du CGI) cf 2079-SV-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'oeuvres dramatiques (articles 220 <i>sexdecies</i> du CGI) cf 2079-RT-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des bailleurs pour abandon de loyers commerciaux (article 20 de la loi n°2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Crédit d'impôt en faveur des PME pour rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire (art. 27 de la loi n°2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles qui n'utilisent pas de produits phytopharmaceutiques à base de glyphosate (article 140 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
II - CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE ⁴	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières (article 136 du CGI)	
CRÉANCES REPORTABLES	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse (article 244 <i>quater</i> E du CGI) cf n°2069-D-SD	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche (article 244 <i>quater</i> du CGI) cf n°2069-A-SD	
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt famille (article 244 <i>quater</i> F du CGI) cf n°2069-FA-SD	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique (article 244 <i>quater</i> L du CGI) cf n°2079-BIO-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres phonographiques (article 220 <i>octies</i> du CGI) cf 2079-DIS-SD	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art (article 244 <i>quater</i> O du CGI) cf n°2079-ART-SD	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo (article 220 <i>terdecies</i> du CGI) cf n°2079-VIDEO-SD	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique (article 244 <i>quater</i> U du CGI) cf 2078-B-SD	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé (article 244 <i>quater</i> V du CGI) cf n°2078-F-SD	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole (article 200 <i>undecies</i> du CGI) cf n°2079-RTA-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif (article 244 <i>quater</i> W du CGI) cf n°2079-CIOP-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social (article 244 <i>quater</i> X du CGI) cf n°2079-CIOL-SD	

NOUVEAUTES

- Deux nouveaux crédits d'impôt, créés par la loi de finances pour 2021, sont intégrés à ce formulaire :

- le crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles dans le secteur des cultures permanentes sans glyphosate (art. 140 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021) ;
- le crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale (art. 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021).

- Une nouvelle réduction d'impôt, créée par la loi de finances pour 2021 est intégrée à ce formulaire :

- la réduction d'impôt pour souscriptions en numéraire au capital des entreprises de presse (art. 147 de la loi n°2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021) qui s'applique au titre des exercices clos à compter du 31/12/2021.

⁴ Les crédits d'impôt figurant au II doivent faire l'objet d'une déclaration spéciale distincte de la déclaration n°2069-RCI-SD.

RAPPELS

- Trois nouveaux crédits d'impôt ont été créés par la loi de finances pour 2021 :
- le crédit d'impôt pour les bailleurs, personnes physiques domiciliées en France au sens de l'article 4 B du code général des impôts ou personnes morales au titre des abandons ou renoncations définitifs des loyers hors taxes et hors accessoires échus au titre du mois de novembre 2020, lorsqu'ils sont afférents à des locaux situés en France et consentis, au plus tard le 31 décembre 2021, au profit d'entreprises locataires (art. 20 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021) ;
- le crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques (art. 220 sexdecies du CGI) au titre des dépenses de création, d'exploitation et de numérisation de représentations théâtrales d'œuvres dramatiques qui s'applique aux demandes d'agrément provisoire déposées à compter du 1er janvier 2021 (art. 22 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021) ;
- le crédit d'impôt en faveur des petites et moyennes entreprises au titre des dépenses engagées entre le 1er octobre 2020 et le 31 décembre 2021 pour la rénovation énergétique des bâtiments ou parties de bâtiments à usage tertiaire dont elles sont propriétaires ou locataires et qu'elles affectent à l'exercice de leur activité industrielle, commerciale, artisanale, libérale ou agricole (art. 27 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021).

INFORMATIONS

Certaines données du formulaire sont susceptibles d'être transmises à la Commission européenne dans le cadre de la transparence des aides d'État :

- case "Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi" ;
- case « Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés » ;
- case « Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques (article 220 sexies du CGI) ;
- case « Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles (article 220 sexies du CGI) ;
- case « Crédit d'impôt pour dépenses de création audiovisuelle et cinématographique, redevances versées aux organismes de gestion collective et rémunérations versées directement aux auteurs (article 220 sexies A du CGI) ;
- case « Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers (article 220 quaterdecies du CGI) ;
- case « Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés (article 220 quindecies du CGI) ;
- case « Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques (article 220 sexdecies du CGI) ;
- case « Crédit d'impôt en faveur des bailleurs pour abandon de loyers commerciaux (article 20 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021) » ;
- case « Crédit d'impôt pour investissement en Corse (article 244 quater E du CGI) » ;
- case "dont crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM"(article 244 quater B du CGI);
- case « Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques (article 220 octies du CGI) » ;
- case « Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo (article 220 terdecies du CGI) » ;
- case "crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif"(article 244 quater W du CGI) ;
- case « Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social (article 244 quater X du CGI) ».



Être au plus près de vous pour que
#GrandirEnsemble prenne tout son sens

Expertise comptable
& Commissariat aux comptes

| aragor.fr

| info@aragor.fr